

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DU 90 Avenant n°5 de la convention ANRU Pouchet-Montmartre-Clignancourt (17e et 18e).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention pour la rénovation urbaine des Portes Pouchet Montmartre Clignancourt signée le 10 décembre 2007 et ses avenants successifs ;

Vu l'avenant n°3 au contrat de concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet ayant pour objet le transfert de ladite concession d'aménagement de la SEMAVIP à la SPLA Paris Batignolles Aménagement, signé le 30 novembre 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet pour approbation l'avenant n° 5 à la convention pour la rénovation urbaine du quartier de la Porte Pouchet (17e arrondissement) et des Portes Montmartre/Clignancourt (18e arrondissement) ;

Vu le projet d'avenant n°5 à la convention pour la rénovation urbaine du quartier de la Porte Pouchet (17e arrondissement) et des Portes Montmartre/Clignancourt (18e arrondissement) ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le projet d'avenant n°5 à la convention pour la rénovation urbaine du quartier de la Porte Pouchet (17e arrondissement) et des Portes Montmartre/Clignancourt (18e arrondissement) ci-annexé est approuvé et Madame la Maire est autorisée à le signer.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, affichée à l'Hôtel de Ville et publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO